

## Nouvelles du conseil du 3 juin 2019

### Future Maison de l'enfance : posez toutes vos questions le 17 juin

### Fin juin, l'électorat se prononcera sur un projet pour la crèche, l'EJC et les classes enfantines

Le lundi 17 juin prochain, en préambule à l'assemblée municipale des comptes, la population est très chaleureusement conviée à une séance d'information consacrée au projet de Maison de l'enfance, dont le sort sera scellé le 30 juin par les urnes. Les architectes auteurs du projet seront présents pour répondre à toutes les questions techniques, les membres de l'Exécutif à toutes les autres interrogations de la population. Cette semaine, avec leur matériel de vote, les ayants droit ont reçu un message des autorités à ce sujet. Le Conseil municipal soutient unanimement le projet.

### La réponse à plusieurs problèmes

Ce projet de Maison de l'enfance permettrait de résoudre plusieurs problèmes rencontrés par les infrastructures actuelles dédiée à l'enfance. Avec l'augmentation régulière de la population depuis près de trois lustres -on franchira incessamment la barre des 2000 âmes ! -, les plus petites classes (1-2H) sont aujourd'hui à l'étroit ; l'une d'elle a dû être hébergée dans le troisième pavillon du collège, et donc séparée des autres, ce qui n'est vraiment pas idéal. Les statistiques permettent d'affirmer que trois classes devront être maintenues ces prochaines années pour les 1-2H.

L'École à journée continue (EJC) manque de place elle aussi, dont le succès ne cesse de croître.

La crèche municipale Au P'tit Soleil n'est pas mieux lotie, dont les locaux sont devenus trop étroits.

Or la Maison de l'enfance répondrait d'un coup aux besoins spatiaux de ces trois infrastructures, qui offrirait de surcroît l'avantage de regrouper sous un même toit tous les lieux de garde et de scolarisation des plus jeunes enfants de la commune.



La façade Est du bâtiment prévu, qui donnera sur un bel espace de jeu

### Sans gigantisme

Chantal Vaucher, conseillère municipale en charge des bâtiments, souligne que le projet dessiné par arc architecture est loin de tout luxe ou gigantisme. « Les effectifs scolaires varient souvent et fortement, nous en sommes bien conscients ; dès lors, un accent particulier a été mis sur la modularité des locaux, plutôt que sur leur nombre ou leur volume. »



Vu du chemin qui y conduira à partir de la rue des Prés, la Maison de l'enfance qui fait l'objet de la votation du 30 juin prochain

Ainsi l'école enfantine comprendra-t-elle trois classes, au rez-de-chaussée où est prévu un vaste vestiaire commun aux trois institutions et dès lors transformable en espace polyvalent. Les locaux dévolus à la crèche sont tout aussi modulables, qui permettront d'accueillir jusqu'à 50 enfants si besoin.

Enfin, l'EJC bénéficiera de trois salles, d'un réfectoire et d'une cuisine professionnelle.



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

### Synergies à exploiter

Cette réunion de trois institutions permettra de créer des synergies intéressantes. Ainsi la cuisine et le réfectoire de l'EJC sont-ils conçus pour que l'on puisse, à terme, engager un/e cuisinier/ère commun/e aux trois entités.

Ainsi également la salle polyvalente prévue dans ce bâtiment est-elle destinée à tous ses utilisateurs.

Les coûts de construction, d'aménagement et d'achat du terrain sont évalués à un total de 6,63 millions de francs, soit le crédit d'engagement soumis à l'électorat le 30 juin.

Les charges d'exploitation, pour leur part, sont calculées à un peu moins de 50 000 francs par an, une fois déduites les charges actuellement payées en entretien et location des locaux aujourd'hui utilisés.

### Quotité préservée

Les charges financières, évaluées à quelque 370 000 francs, sont parfaitement supportables estime le Conseil municipal ; ce d'autant qu'elles pourront être réduites par prélèvement sur le financement spécial ad hoc, qui atteint aujourd'hui 2,7 millions de francs.

Important : les autorités municipales affirment que la réalisation de la Maison de l'enfance ne nécessitera pas de hausse de la quotité d'impôts.

**Lundi 17 juin, 19 heures**  
**Halle de gymnastique**  
**Séance d'information**

### Travaux attribués

Le Conseil municipal a attribué lundi soir le remplacement de la chaudière de l'école primaire à l'entreprise spécialisée Liechti SA, de Tavannes. Un crédit additionnel a été libéré pour ces travaux, qui seront effectués avant l'hiver prochain. Quatre offres étaient parvenues à l'Exécutif.

### Carrefour de la Couronne : modifications sur les feux

Tout récemment, une délégation de l'Office cantonal des ponts et chaussées et des représentants du Conseil municipal se sont rendus ensemble au carrefour de La Couronne, pour y étudier les problèmes de circulation et tenter d'y remédier. L'Exécutif local a souligné en particulier l'affluence dangereuse de véhicules de transit traversant Sombeval pour éviter les feux en direction de Bienne/Tavannes sur la route cantonale. Pour essayer de décourager les conducteurs de choisir cet itinéraire, des changements ont été apportés aux durées d'attente de chaque feu de signallement.

Ainsi le temps d'attente, entre deux phases vertes, a-t-il rallongé pour le trafic arrivant de la rue de la Gare et pour celui qui descend de Pierre-Pertuis. Par contre, ce temps d'attente a été raccourci pour les véhicules arrivant de Bienne ou de La Chaux-de-Fonds, respectivement du Vallon.

Une sensible amélioration est espérée, mais les autorités municipales soulignent à quel point ces réglages sont délicats.

### La Ceass désolée

La Ceass s'excuse auprès du public intéressé et des inscrits, elle qui a dû annuler le Grand Prix Caisse d'épargne de caisses à savon. Une décision prise faute d'effectifs suffisants, puisque s'étaient annoncés dix concurrents seulement, provenant de deux familles.